

1 an

de concertation continue

La concertation continue du projet E-CHO a débuté le 17 janvier 2024. Ce dispositif, encadré par Marion Thenet et Virginie Allezard, garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), permet au public de s'informer et de participer jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, prévu en novembre 2025. Pendant cette phase, les événements ont été organisés selon les avancées du projet et des études.

Avant le dépôt du dossier, les garantes souhaitent dresser un premier bilan intermédiaire, publié pendant l'été, dont l'objectif est de réaliser une synthèse quantitative et qualitative de la démarche menée. Un deuxième bilan sera réalisé à la clôture de la concertation continue, c'est-à-dire au début de l'enquête publique.

Retour en chiffres...



Des outils pour s'informer en continu...



Plus de 3 600 visites sur le site Internet



Troisième lettre d'information

1^{er} avril 2025

La réunion de restitution des dires d'experts

Partager les conclusions des dires d'experts, mandatés par la CNDP sur le calcul du bilan carbone et l'approvisionnement en biomasse et répondre aux questions du public.

Intervenants :

- > **Carbone 4** : bilan carbone
- > **Solagro** : biomasse



8 avril 2025

Le comité de suivi sur la technologie HyLacq

Présenter la production d'hydrogène vert à grande échelle et la gestion des risques, zoom sur HyLacq, regards croisés et échanges (interventions des membres du comité de suivi).

Intervenants :

- > **Elyse Energy**
- > **Rely**
- > **les Shifters palois**
- > **Sepanso 64**
- > **Collectif Forêts Vivantes Pyrénées**



4 juin 2025

Le comité de suivi sur la technologie BioTJet

Partager les actualités du projet, présenter la technologie Axens, zoom sur BioTJet, regards croisés et échanges (interventions des membres du comité de suivi).

Intervenants :

- > **Elyse Energy**
- > **Axens**
- > **les Shifters palois**
- > **Sepanso 64**
- > **Collectif Forêts Vivantes Pyrénées**



Retrouver les comptes rendus et les supports de présentation des rencontres, sur le site Internet du projet :

www.e-cho-concertation.fr



Zoom sur le raccordement et la concertation "Fontaine"



Dans le cadre du raccordement électrique du projet E-CHO, RTE doit réaliser une concertation dite "Fontaine" qui intervient après la concertation préalable du public, notamment pour y intégrer les enseignements de la concertation préalable du public.

L'objectif de cette concertation "Fontaine" est de définir, avec les élus, les services de l'État, les chambres consulaires et les associations représentatives, l'aire d'étude et le Fuseau de Moindre Impact (FMI) qui sera retenu pour la définition du tracé de détail du raccordement.

RTE porte une mission de service public qui implique, dans le cadre de la recherche du Fuseau de Moindre Impact, de trouver un optimum technico-économique : un équilibre entre les coûts, la gestion des impacts environnementaux (au sens large, mettant en balance le milieu humain, industriel, patrimonial, naturel...) et les contraintes techniques. Une attention toute particulière a notamment été apportée aux impacts potentiels du raccordement sur les activités industrielles de la zone afin d'élaborer un dossier de concertation "Fontaine" prenant en compte ces enjeux.

Une fois le Fuseau de Moindre Impact validé à l'issue de la concertation "Fontaine", RTE pourra travailler sur un tracé de détail dont le contenu sera partagé une nouvelle fois aux parties prenantes avant le début des travaux.

Concertation préalable du public

> Conclusion des garantes

Aire d'étude

> Concertation "Fontaine"

Fuseau de Moindre Impact (FMI)

> Concertation "Fontaine"

Tracé de détail

> Consultation des maires et des gestionnaires de services



Suite de la concertation "Fontaine"



En l'état, la concertation "Fontaine" du raccordement du projet E-CHO se déroule de manière dématérialisée sous la supervision du préfet de département.

Un dossier de concertation réalisé par RTE a été communiqué par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine **aux parties prenantes le 14 avril 2025.**

Jusqu'au 30 mai 2025, les parties prenantes identifiées par la DREAL ont eu la possibilité d'émettre leurs avis. Les avis reçus ont été transférés ensuite à RTE, qui y a répondu le 2 juillet 2025. **Une fois les réponses de RTE collectées par la DREAL et jugées suffisantes, celle-ci dresse un compte-rendu de fin de concertation.**

Ce compte-rendu sera ensuite adressé au ministre de l'Énergie et de l'Industrie qui le signera. Ceci marquera la fin de la concertation "Fontaine" en validant le Fuseau de Moindre Impact dans lequel RTE pourra mener ses études détaillées pour déterminer le tracé de détail. **Conformément à l'engagement pris par RTE lors de la concertation préalable du public, le Fuseau de Moindre Impact retenu sera publié sur le site Internet de la concertation du projet E-CHO.** Également, le FMI sera présenté au forum public de présentation du projet le 23 septembre 2025.

Prochaines étapes de la concertation continue



23 septembre 2025
Forum public de présentation du projet avant dépôt



Automne 2025
Lettre d'information n°4

